

Conditions générales:

Conditions pour la location

Les véhicules ne sont loués qu'aux personnes présentant une carte d'identité et un permis de conduire valable classe B.

L'âge minimum du locataire ou du conducteur autorisé doit être de 23 ans. Il doit être en possession du permis de conduire depuis au moins 5 ans duquel le propriétaire se fait une copie. Le locataire ne peut conduire le véhicule que lui-même ou le faire conduire par un chauffeur spécifié dans le présent contrat.

Caution

Lors de la remise du tracteur, une caution de 300 euros doit être versée en espèces. La caution ainsi que l'état du tracteur sont stipulés dans le contrat de location. Si, après la randonnée, le tracteur est retourné en bon état, la caution sera remboursée.

Prise en charge

Avec la prise en charge, le locataire reconnaît que le tracteur est en bon état de marche et qu'il ne présente aucun défaut. Si le locataire prétend qu'il y avait des défauts cachés au moment de la prise en charge, il doit le prouver. Le propriétaire met à la disposition du locataire un véhicule propre et complet. Si des défauts sont constatés lors de la prise en charge du tracteur ou, si des vices cachés sont constatés lors de l'utilisation du véhicule, le propriétaire est tenu de l'inspecter. S'il n'est pas en mesure de réparer le défaut ou mettre à disposition un véhicule équivalent, le locataire a le droit de résilier le contrat.

Le tracteur loué est conforme aux dispositions légales lors de sa remise au locataire, qui recevra la clé et la carte grise du véhicule. En cas de perte ou dommage de la clé, le locataire est obligé de fournir un remplacement. Le véhicule a un réservoir plein lorsqu'il est pris en charge.

Tarifs de location

Les prix de location publiés sont en vigueur, y compris les frais de combustible, d'assurance et d'instructions de conduite.

Période de location, retour

La durée minimale de location est de 2 heures pendant les heures normales de bureau. Une prolongation du contrat de location n'est autorisée qu'avec l'accord du propriétaire avant la fin de la période de location.

Que faire en cas d'accidents et autres cas de dommages?

Le locataire doit aviser immédiatement le propriétaire après un accident, un incendie de véhicule, un vol ou tout autre événement. La police doit être prévenue si c'est nécessaire de déterminer la faute du conducteur, si des personnes ont été blessées ou si les dommages attendus dépassent 300 euros. Des réclamations opposées ne peuvent être reconnues. Un procès-verbal d'accident doit être rempli et signé par les personnes impliquées et les témoins. Le locataire s'engage à accompagner le propriétaire et la compagnie d'assurance dans les démarches juridiques.

Réservation

Vous pouvez réserver le tracteur à notre réception, par téléphone (00352 2688881) ou par email (info@fuussekaul.lu)

Annulation

Les conditions d'annulation suivantes s'appliquent:

Toute réservation peut être annulée sans frais jusqu'à 2 jours à l'avance.

Sinon les frais suivants s'appliquent:

Jusqu'à 1 jour à l'avance = 25% du prix de la location

Jusqu'à 12 heures à l'avance = 50% du prix de la location

Jusqu'à 2 heures à l'avance et/ou si le client ne prend pas le tracteur = 100% du prix de la location

Mauvais temps

Si le départ d'un voyage réservé est déraisonnable à cause d'intempéries (pluie ou tempête), le locataire peut se retirer du contrat et/ou fixer un autre rendez-vous.

Couverture d'assurance

Les véhicules sont assurés conformément aux conditions générales d'assurance automobile.

Protection de données

Le propriétaire est autorisé à sauvegarder et utiliser les données de facturation nécessaires dans le cadre d'un contrat de location.